

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 avril 2021**

**Présents** : M. Mmes Asselin A. Biffard M., Boucault C., Chalembert G., Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Gouault M., Gouault Ph., Guillaume M., Hubert A., Lenaerts P., Pecchioli P., Pistoli D., Potts O., Rivière P., Sigoigne J. Sorescu-Hingue G., Tasse-Carry V., Vail A.

**Excusés** : M. Mmes Bourdin G. (pouvoir à Vail A), Germond I. (pouvoir à Potts O.) Goudet O. (pouvoir à Boucault C.), Olivier G. (pouvoir à Corbin T.), Verney G. (pouvoir à Biffard M.)

**1° Approbation du précédent compte-rendu de séance**

Le précédent compte-rendu est approuvé, sur 20 votants, à 14 voix pour et 6 voix contre.

**2° Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Madame Mélanie GOUAULT et monsieur Daniel PISTOLI ont été désignés secrétaires de séance.

Monsieur Pecchioli demande s'il est possible d'ajouter à l'ordre du jour 2 points :

Participation par fond de concours à la CDC Cœur du perche et modification du tracé du chemin de la Cuvertière à Dancé. Le conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité.

**3° Acquisition du calvaire de la Croix de la Paix à Saint Jean de la forêt suite à une succession en déshérence**

Le calvaire de la Croix de la Paix situé au croisement de la RD 955 (Bellême /Nogent) et RD 626 (St Jean de la Forêt / Saint Aubin des Grois), sur une parcelle privée de 1 230 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Trillard, décédé, dont les 5 héritiers ont renoncé à la succession, est de fait en déshérence. Le calvaire est en très mauvais état, (maçonnerie et balustres défectueuses). Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition de cette parcelle par voie de succession vacante. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Rivière s'interroge sur la superficie de la parcelle à acquérir et son intérêt pour la commune (entretien du terrain). Il lui est répondu, qu'après acquisition, il sera proposé une partie du terrain au riverain, après un redécoupage de la parcelle.

Il est proposé également de questionner le conseil départemental sur l'aménagement de ce carrefour dangereux, avec notamment le déplacement du panneau 70 pour limiter la vitesse à cet endroit. Le déplacement de ce calvaire ne semble pas opportun, puisqu'une maison d'habitation est située plus en avant.

**4° Travaux du Moulin Blanchard**

M. Pecchioli présente le plan de financement 2022 des travaux au moulin Blanchard.

M. Pistoli prend la parole pour mettre en avant le fait que des membres du conseil d'administration de l'association sont présents en tant qu'élus, et qu'il y a donc conflit d'intérêt. « Un conflit d'intérêts peut se définir comme une situation où une ou plusieurs personnes sont au centre d'une prise de décision où leur objectivité et leur neutralité peuvent être remises en cause. Un conflit d'intérêts apparaît ainsi chez une personne physique ayant à accomplir une fonction d'intérêt général

et dont les intérêts personnels, telle qu'une affiliation à une association, sont en concurrence avec la mission dévolue à son statut lui commandant de s'acquitter de sa tâche avec neutralité et impartialité ». Il souhaite également que ces élus se retirent de l'assemblée.

M. Pecchioli lui répond qu'il a consulté les services de la sous-préfecture de Mortagne qui lui ont confirmé qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêt sur ce point de l'ordre du jour. La commune de Perche en Nocé est propriétaire du bien et c'est au conseil municipal d'en gérer les travaux et le financement.

Mme Sorescu-Hingue demande quelles personnes traitent les demandes de subventions. Il lui est répondu qu'en tant que propriétaire, la commune de Perche en Nocé doit gérer les demandes de subvention, certains élus s'occupent donc de ces dossiers. Le temps passé à cette tâche lui semble trop important, au détriment d'autres dossiers plus urgents.

M. Rivière fait part d'un manque de précision dans le plan de financement. Il manquerait le coût du désenclavement des terrains agricoles, la sécurité incendie, l'assainissement, le parking, les plantations, l'accessibilité, qu'il estime à 300 000 €. Le plan de financement lui apparaît donc inexact.

Mme Sorescu-Hingue demande si l'enveloppe élevée des subventions pour un seul projet ne va pas compromettre l'attribution de subvention pour d'autres projets ? M. Pecchioli lui répond que le projet du Moulin Blanchard sera réalisé sur 8 ans au moins ce qui permettra de déposer d'autres dossiers en parallèle.

Plusieurs interrogations sont évoquées concernant l'ampleur du projet pour une commune de 2000 habitants.

M. Pecchioli rappelle qu'il s'agit d'un plan de financement prévisionnel et que si certains financements privés, ou publics faisaient défaut, le projet serait modifié ou étalé sur plusieurs années.

Il est demandé un vote à bulletin secret mais n'obtenant pas le 1/3 des votants, le vote à mains levées est retenu.

Le plan de financement prévisionnel 2022, présenté à l'assemblée est adopté à 17 voix pour (13 + 4 pouvoirs), 2 abstentions, 6 voix contre.

DEPENSES	MONTANT (HT)	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux (phase 1 à 3) Honoraires	2 160 000 € 206 200 €	Fonds publics Fonds privés Fondation patrimoine Mécénat Association des Moulins Souscriptions	1 892 960 €  20 000 € 100 000 € 4 000 € 50 000 €	80  20
Totaux	2 366 200 €	Totaux	2 366 200 €	100

#### **5° Point sur la boulangerie de Nocé**

Un désaccord entre les propriétaires du fonds de commerce et les propriétaires des murs est toujours en cours, ce problème entre particuliers gèle la situation de l'actuelle boulangerie, et la commune de Perche en Nocé ne peut pas intervenir entre les deux parties. Une éventuelle acquisition des murs par la commune n'est pas possible suite à la procédure judiciaire en cours.

Les boulangers de Préaux proposent de reprendre le Relais du Parc pour y installer un dépôt de pain ainsi qu'une restauration rapide (sandwichs, pizza...) et un espace salon de thé, chocolaterie. L'espace cuisine serait utilisé pour confectionner de la pâtisserie et chocolaterie. Le Conseil municipal demande une proposition chiffrée qui pourrait être acceptée avec un bail précaire précisant les attentes de la commune. Cette solution provisoire, permettrait aux habitants de Nocé d'avoir du pain en attendant la réouverture définitive de la boulangerie.

Il est précisé que les pistes de la reprise du restaurant, le Relais du Parc n'ont pas abouties.

### **6° Décision modificative**

M. Pecchioli informe l'assemblée de la demande d'ajustement des crédits pour les écritures d'amortissement par le comptable pour un montant de 193 €, le conseil accepte à l'unanimité des présents cette proposition.

La CDC Cœur du Perche va intervenir pour des travaux de remise en état du chemin non revêtu de la Hautière à Nocé, il est proposé de prendre en charge la moitié de la dépense engagée par la CDC, soit 515 €, le conseil municipal accepte la proposition et inscrit la dépense au budget communal par décision modificative, financée par le compte 6815 (dotations aux provisions pour risques et charges).

### **7° Questions orales**

Médecins :

Le département a une piste pour un médecin espagnol, une visite sera programmée prochainement.

Mme Dias privilégie les contacts avec des médecins français car la situation sanitaire rend difficile la venue de médecins étrangers.

Les travaux de l'ancien cabinet médical doivent commencer semaine prochaine par le plaquiste et l'aménagement de WC supplémentaire accessible à tous au rez-de-chaussée. Concernant l'accessibilité à l'extérieur, il est prévu dans un premier temps par une rampe amovible avant une réflexion sur son aménagement à plus long terme.

La vaccination a débuté dans le medicobus et à la pharmacie. La mairie peut également transmettre les demandes de vaccination au centre de vaccination de Rémalard. Les chiffres de la vaccination dans l'orne, transmis par l'ARS seront envoyés aux élus.

Philippe Gouault, maire délégué de la commune de Dancé expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le tracé du chemin de la Cuvertière suite à la construction d'un hangar agricole il y a plusieurs années sur une partie du chemin communal. Cette procédure est soumise à enquête publique. Il est précisé que tous les frais seront pris en charge par M. Michaudel Jean-Marie, demandeur de cette rectification. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Où peut-on consulter les statistiques du radar pédagogique : à la mairie

Toiture de l'église de Dancé : l'entreprise BQT Couverture est passée faire de nouvelles photos pour la DRAC, les dégâts sont plus importants que prévus.

Un rendez-vous est prévu avec Ingénierie 61 pour une étude pour analyser la sécurité dans les bourgs

Quand le public pourra de nouveau assister au conseil municipal ? Dès la levée des mesures sanitaires par les services de l'état.

Le TE 61 va prendre en charge les travaux de renforcement du réseau électrique à La Laurière à St Jean pour un montant de 150 000 €

La Chambre Régionale des Comptes décharge définitivement, par arrêté, M. le Moigne, comptable, pour la gestion de l'exercice 2018.

Un groupe de travail est en cours de constitution pour faire le tour des terrains appartenant aux communes, tous les conseillers municipaux sont les bienvenus.

Un abris-bus à Colonard va être aménagé en abris-livres. Les jeunes de l'association Cap Djeuns sont sollicités pour la réalisation de la fresque du fond de l'abri.

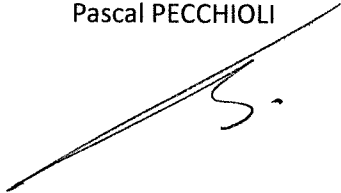
Un cadre de l'église de Corubert a été rénové par des bénévoles de l'association Art et Musique et 5 bancs le seront également prochainement.

Il a été fait don d'un coffret dont la façade date du XIV et XVème à l'église de Corubert par une habitante de Colonard. Un courrier de remerciement lui sera adressé.

Il est décidé à l'unanimité des présents d'exonérer des loyers, le Relais St Germain à Préaux, jusqu'à ce que l'Etat permette aux restaurants la reprise de leur activité.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 23H15.

Le Maire,  
Pascal PECCHIOLI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Pecchioli', written over a horizontal line.